

Commune de RUEIL LA GADELIERE

COMPTE RENDU Réunion du Conseil Municipal Du 26 août 2021 à 19h30

L'an 2021, le 26 août à 19 heures30, le Conseil Municipal de Rueil la Gadelière, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente afin de respecter les mesures sanitaires nécessaires contre la propagation du coronavirus, sous la présidence de POULET Françoise, Maire.

Présents : Mme POULET Françoise, Maire, Mmes : GUILLEMIN Sandra, ICORD Fabienne, LEBORGNE Annie, TRIBOY Nathalie, TAPIN Virginie, MM : GODEFROY Jean-Louis, POULET Alain, MARAIS Mathieu, RAIMBAUX Cédric, ROBATEL Loïc, ROLLAND Eric.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HAUDRECHY Julie procuration à M. GODEFROY ; M. LESNIAK à M.MARAIS ;

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents : 13

A été nommé secrétaire : Mme ROLLAND

Approbation du PV de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à la démission d'Annie LEBORGNE

Madame Annie LEBORGNE ayant démissionnée de son poste d'adjoint le 08 juillet 2021, Madame le Préfet d'Eure et Loir a donné son accord le

Après un tour de table, seule Madame Julie HAUDRECHY s'est portée candidate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité l'élection de Mme Julie HAUDRECHY en qualité de quatrième adjointe au Maire à dater du 1^{er} septembre 2021.

Demandes de subvention d'associations extérieures :

- Banque Alimentaire de l'Eure et Loir,
- FAJ,
- Théâtre en Pièces.

Banque alimentaire d'Eure et Loir : 0

Fonds d'aide aux jeunes : 100 €

Théâtre en pièces (participe aux journées du patrimoine) 100 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Demandes de subventions des associations de la commune

- APE : participation pour les jouets et le spectacle de Noël
- le Gai Jeudi : participation pour les activités des séniors

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'accorde à l'unanimité sur l'attribution de subventions comme suit :

- APE : 1200€
- Le Gai Jeudi : 500€.

Taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 5 ans

Madame le Maire expose la possibilité pour les communes non concernées par la taxe annuelle sur les logements vacants, d'assujettir à la taxe d'habitation, les logements vacants depuis plus de 5 années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Madame le Maire précise que ne sont pas concernés :

- Les logements dont la vacance est indépendante de la volonté du propriétaire
- Les résidences secondaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'assujettissement de la taxe d'habitation aux logements vacants depuis plus de 5 années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Autorisation donnée à Madame le Maire de conclure un échange de terrain au lotissement LES VIEILLES GRANGES avec Monsieur et Madame GUESREE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de délibérer sur l'échange de terrains entre la commune et M. et Mme Guesrée au lotissement « les vieilles granges ».

Cette division cadastrale a été établie par Madame Olivia DAVRINCHE Géomètre expert à VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON. La valeur des parcelles échangées est fixée à 50,00 euros.

L'échange aura lieu sans soulte de part ni d'autre.

Cession par la commune à Monsieur et Madame GUESREE, de la parcelle cadastrée section AB n° 283 pour 18 m²

Cession par Monsieur et madame GUESREE à la commune de la parcelle cadastrée AB n° 286 pour 24 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer l'acte d'échange notarié.

Recours au service civique

Madame le Maire explique qu'afin d'assurer des missions de services publics : l'accompagnement des personnes aux démarches administratives courantes, ainsi qu'aux démarches dématérialisées, animation en péri-scolaire, etc.

(le service civique est réservé aux jeunes âgés de 16 à 25 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord de principe à l'accueil d'un jeune en service civique volontaire.

Vente d'un logement communal

Un locataire nous a fait connaître son intention d'acheter le logement communal qu'il occupe actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord de principe pour la mise en vente du bien :

- Après estimation du logement par plusieurs professionnels de l'immobilier.

Informations diverses :

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante la nouvelle secrétaire de mairie, en remplacement de Madame MOREL Clémentine, durant son congé de maternité.

Madame le Maire expose les activités qui se dérouleront lors des journées du patrimoine :

- Pièce de théâtre au château de la Gadelière
- Exposition de sculptures et de peintures à l'église

A cette occasion, Madame le Maire évoque le besoin de volontaires afin d'assurer une permanence à l'église le samedi et dimanche de 9 à 12 h et 14 et 16 h.

Madame le Maire explique également qu'au vu de la situation sanitaire, le tournoi de pétanques ainsi que l'assemblée générale du Comité des Fêtes sont momentanément reportés à des dates ultérieures.

Le maintien ou la suppression des activités se fera au jour le jour en fonction de la situation sanitaire.

Madame le Maire informe les élus de la création d'une page FACEBOOK, « Au jour le jour à Rueil la Gadelière » permettant la diffusion d'informations diverses aux administrés.

Monsieur ROLLAND, prend la parole afin d'exposer les résultats des études de la qualité de l'eau sur la commune. Il informe également l'assemblée qu'un bureau d'étude des ponts officie actuellement sur la commune.

Fin de séance 21H15.